

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06 décembre 2019**

Sous la présidence de M. **THALMANN** Alfred, Maire

Présents : Mmes **CHENE** Sylvie, **RUCH** Véronique, MM. **FUCHS** Thierry, **BIHLER** Francis, **HELFRICH** Claude, **HERRMANN** Eric, **HERRMANN** Pierre, **REMPPE** René, **STEPHAN** Daniel, **SCHINTZIUS** Jean-Charles, **WALTER** Dany.

Absents avec excuse : MM. **KENNEL** Eric, **SCHMITT** Rémy.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Travaux complémentaires aménagement du cabinet médical.

Le Conseil Municipal n'y voyant aucune objection ledit point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Melle **DELL** Virginie comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

3. Approbation du rapport de la CLECT.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) - compétence GEMAPI.

La CLECT devant établir un rapport pour évaluer les charges transférées liées à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI).

Le rapport de la CLECT en date du 30/09/2019 porte sur l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn au 01/01/2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) - compétence GEMAPI.  
Rapport en date du 30/09/2019 portant sur l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn au 01/01/2018.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 17.12.2019

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

4. Cession de bois enstéré fixation du prix de vente.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de réviser les prix de vente du stère de bois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de vente de bois enstéré sur réservation pour les particuliers (contribuables de la commune) comme suit :  
- résineux (pin, épicéas, etc...) et feuillus (hêtre, chêne, etc ...) : 55 € TTC / le stère.
- Décide de fixer le prix de vente de bois enstéré sur réservation pour les particuliers (non contribuables de la commune) comme suit :  
- résineux (pin, épicéas, etc...) et feuillus (hêtre, chêne, etc ...) : 65 € TTC / le stère.
- Précise que tout acheteur sera limité à un maximum de 10 stères par acquéreur.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

5. Acquisition de panneaux d'interdiction de circulation motorisée pour les chemins forestiers.

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir des panneaux d'interdiction de circulation motorisée pour les chemins forestiers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir des panneaux d'interdiction de circulation motorisée pour les chemins forestiers.
- Précise que l'achat sera finalisé dans le cadre du programme des travaux forestiers 2020.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

6. Décisions modificatives.

Le Maire expose au Conseil Municipal les décisions modificatives à prendre, à savoir :

Nouveaux crédits pour les travaux d'aménagement des rues Oberbuehl et Saint Charles. Dépense d'investissement au compte 2151 (réseaux de voirie) d'un montant de 71 000 €.

Recette d'investissement au compte 1323 (subvention Département) d'un montant de 32 000 €.

Recette d'investissement au compte 1641 (emprunt) d'un montant de 39 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les décisions modificatives suivantes :

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 17.12.2019

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 17.12.2019

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 17.12.2019

- Dépense d'investissement au compte 2151 (réseaux de voirie) d'un montant de 71 000 €.
- Recette d'investissement au compte 1323 (subvention Département) d'un montant de 32 000 €.
- Recette d'investissement au compte 1641 (emprunt) d'un montant de 39 000 €.
- Précise que les décisions modificatives, ci-dessus, concernent le budget communal exercice 2019.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

7. Délégation de signature pour déclaration préalable du maire.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de désigner un élu qui pourra signer l'arrêté, en lieu et place du maire, la délivrance de l'autorisation d'urbanisme de la déclaration préalable DP06725719R0019 déposée le 29/10/2019 pour l'installation d'une piscine hors-sol par M. THALMANN Alfred.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. HELFRICH Claude, pour signer l'arrêté, en lieu et place du maire, la délivrance de l'autorisation d'urbanisme de la déclaration préalable DP06725719R0019 déposée le 29/10/2019 pour l'installation d'une piscine hors-sol par M. THALMANN Alfred.

\*\*\*\*\*

8. Subvention Ecole pour classe de découverte.

Le Maire soumet au Conseil Municipal pour avis la demande de subvention de M. MONTEL Alain, directeur de l'Ecole à LAMPERTSLOCH, sollicitant une aide financière pour la réalisation d'un séjour en classe de découverte au Centre « La Chaume » à ORBEY pour la classe de GS/CP du 08/06/2020 au 12/06/2020 inclus pour 09 élèves et invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à réserver à cette demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'allouer à l'Ecole (classe de M. MONTEL) une subvention de 13 € / élève / jour, pour le séjour en classe de découverte au Centre « La Chaume » à ORBEY pour la classe de GS/CP du 08/06/2020 au 12/06/2020 inclus pour 09 élèves, soit au total un montant de 585 € (le versement de la subvention s'effectuera par virement sur le compte de la coopérative scolaire).
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal exercice 2020.
- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

9. Subvention Groupe de Jeunes pour divers travaux local site Total.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention faite par le Groupe de Jeunes de LAMPERTSLOCH pour des travaux d'aménagement du local Total (appartenant à la Commune et mis à disposition du Groupe de Jeunes).

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 17.12.2019

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 17.12.2019

Il rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une délibération a été prise en date du 28/06/2019 fixant le principe d'attribution des subventions aux associations membres du comité des fêtes de LAMPERTSLOCH.

A savoir une participation à hauteur de 50 % du montant TTC des travaux d'investissement, plafonné à un montant maximum de 3 000 €, sur présentation d'une facture acquittée.

La demande de subvention sera donc prise en compte selon cette délibération.

\*\*\*\*\*

#### 10. Location du site Total.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 17.12.2019

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de se prononcer sur la location du site Total, suite à la proposition faite par M. BRAUENER Cédric pour un montant annuel de 2 500 € à partir du 01/01/2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de louer le site Total, comprenant le hall avec son espace clôturé, cadastré section 21 parcelle 52 (en partie) d'une surface d'environ 56 ares, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, pour un montant annuel de 2 500 €, à compter du 01/01/2020.
- Précise qu'un contrat de location sera établi.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer le contrat de location et tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

#### 11. Travaux complémentaires aménagements cabinet médical.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 17.12.2019

Le Maire soumet au Conseil Municipal les travaux complémentaires à effectuer pour l'aménagement du cabinet médical dans le bâtiment communal du 02 rue de l'Ecole.

Il présente les devis de l'Ets HELFRICH Claude de LAMPERTSLOCH.

M. HELFRICH Claude étant sorti au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de faire réaliser les travaux complémentaires pour l'aménagement du cabinet médical dans le bâtiment communal du 02 rue de l'Ecole.
- Décide de retenir l'Ets HELFRICH Claude de LAMPERTSLOCH pour lesdits travaux d'aménagement, pour un montant total de 12 846.14 € TTC, selon ses devis.
- Précise que le coût de ces travaux sera réglé comme suit :
  - Au budget exercice 2019, acomptes, pour un montant total de 3 853.85 € TTC.
  - Au budget exercice 2020, le solde, pour un montant total de 8 992.29 € TTC
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

#### 12. Divers.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution du projet du golf.